

# Actualité Export

Revue Trimestrielle - Campagne 2009 - 2010 - N° 29



**ETABLISSEMENT  
AUTONOME DE  
CONTROLE ET DE  
COORDINATION DES  
EXPORTATIONS**



S

O

M

M

A

I

R

E

**Edito** •————— 1

**Export en chiffres** •————— 2-3

*Agrumes*

*Produits maraîchers*

*Produits de la pêche*

*Produits transformés d'origine végétale*

**Coordination des exportations** •————— 4

**Données de la réglementation commerciale** •————— 5-9

**Veille réglementaire** •————— 10-12

**L'EACCE dans l'actualité nationale** •————— 13-14

**L'EACCE dans l'actualité internationale** •————— 14

**FELEXPORT** •————— 16-19  
*1ère Edition*



# F E L E X P O R T

" 1<sup>ère</sup> Edition 2010 "

L'EACCE a organisé la première édition du Colloque International des Fruits et Légumes destinés à l'Export (Felexport), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à Agadir les 07 et 08 Octobre 2010, sous le thème "le conditionnement des fruits et légumes destinés à l'export".

Cette manifestation a enregistré 400 participants dont plusieurs experts, professionnels et spécialistes nationaux et internationaux dans le domaine.

Les travaux de ces deux journées ont visé à renforcer l'un des maillons qui constitue la clef de voûte de la compétitivité de la filière de l'exportation. En effet, cette manifestation a mis en exergue les grandes technologies et avancées enregistrées dans le domaine de la préservation de la qualité des fruits, des légumes et des emballages.

Plusieurs aspects de cette filière ont été ainsi passés au crible par des experts qui ont examiné à travers cinq panels, le conditionnement des agrumes, les nouveautés du conditionnement des fruits et légumes, la conservation, l'emballage en tant que facteur de valorisation, ainsi que le système de management de la qualité dans les unités de conditionnement des fruits et légumes.

Il est à rappeler que le secteur de l'exportation agroalimentaire représente environ 2 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires de près de 24 milliards de dirhams du volume total des exportations du Maroc. Ceci étant, le secteur est aujourd'hui au coeur du Plan Maroc Vert, qui envisage de tripler le tonnage des exportations à l'horizon 2020.

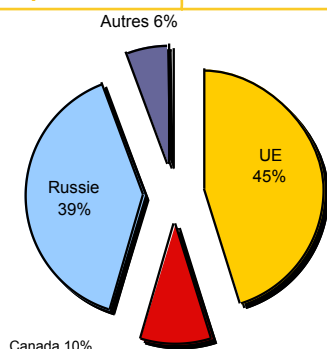
Felexport a clôturé sa première édition et a permis de créer une nouvelle aire d'échange et d'expertise pouvant contribuer à rehausser le secteur des fruits et légumes destinés à l'export.



## Agrumes (489 171 T)

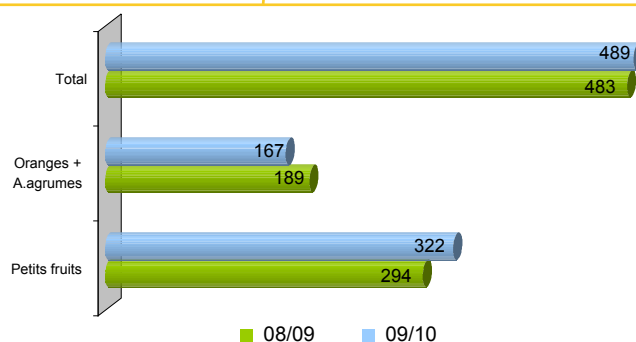
Bilan 2009 - 2010 : du 01/09/2009 au 31/08/2010

## Exportations par marché



## Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



## Petits fruits (322 409 T)

- La Clémentine déverdie vient en première position avec 158 606 T (+75%) suivi de la Nour avec 83 064T(-4%) et de la clémentine naturelle avec 43 780 T(-50%)
- La Russie a absorbé 129 912 T, soit une part de 40%
- La Hollande, la France et l'Angleterre ont absorbé une part de 33%, soit respectivement 49 137 T, 31 311 T et 24 969 T.
- Le Canada et les USA ont absorbé respectivement 47 549 T et 15 386 T
- En 09/10, les petits fruits ont connu une hausse de 10% par rapport à la campagne 08/09

## Oranges (161 872 T)

- La Maroclate vient en première position avec 96 138 T(-8%), suivie de la salustiana et de la sanguine avec respectivement 20 024 T (+4%) et 19 699 T (-32%).
- La Russie arrive en première position de nos destinations avec 60 696 T.
- La Hollande et l'Angleterre ont absorbé respectivement 49 750 T et 16 020 T.
- En 09/10, les oranges ont baissé de 11% par rapport à la campagne 08/09.

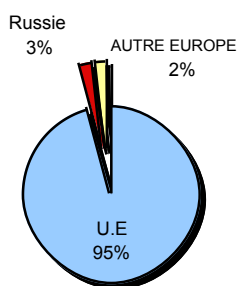
## Autres agrumes (4 890 T)

- Le Citron est la variété la plus exportée avec 3 624 T(-37%).
- la Russie, la France, la Hollande, et l'Angleterre ont absorbé presque la totalité de nos exportations avec respectivement 2 066T, 1 006 T, 696 T et 493 T

## Produits maraîchers (675 984 T)

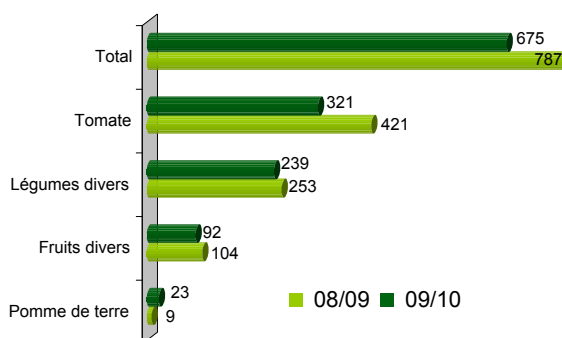
Bilan 2009 - 2010 : du 01/09/2009 au 31/08/2010

## Exportations par marché



## Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



## Tomate (321 309 T)

- La tomate représente 48% du total exporté des produits maraîchers.
- La tomate sous abri a absorbé 71% du total exporté avec 227 724 T, suivie de la tomate cerise et de la tomate grappe avec 17% (54 760) et 4% (11 642 T).
- la France, la Russie, l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse ont absorbé presque la totalité de nos exportations avec respectivement 238 415 T, 16 425 T, 21 723 T, 17 378T et 10 542T soit une part de 90%.
- En 09/10, la tomate a connu une baisse de 24% par rapport à la campagne 08/09.

## Fruits divers (91 516 T)

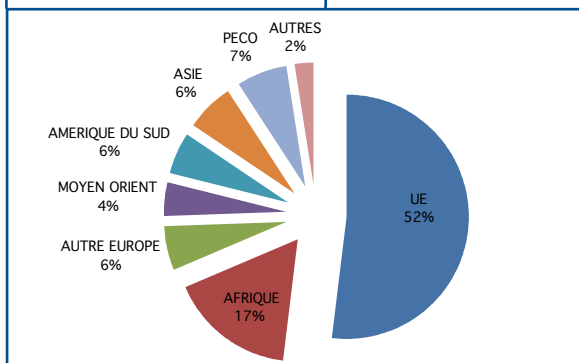
- Le Melon, la Fraise, le raisin et le pastèque arrivent en tête avec respectivement 52 555 T, 16 245 T, 9 559 et 3 769 T.
- La France a absorbé 60 607 T.
- En 09/10, les fruits divers ont connu une baisse de 12% par rapport à la campagne 08/09.

## Légumes divers (239 309 T) / Pomme de terre (22 849T)

- L'Haricot helda, l'haricot vert, le Poivron et la Courgette sont les produits les plus exportés avec respectivement 72 291 T, 45 676 T, 46 792 T et 34 781 T.
- La France et l'Espagne ont absorbé respectivement 93 795 T et 88 811 T, soit une part de 76%.
- En 09/10, les légumes divers ont baissé de 5% par rapport à la campagne 08/09.

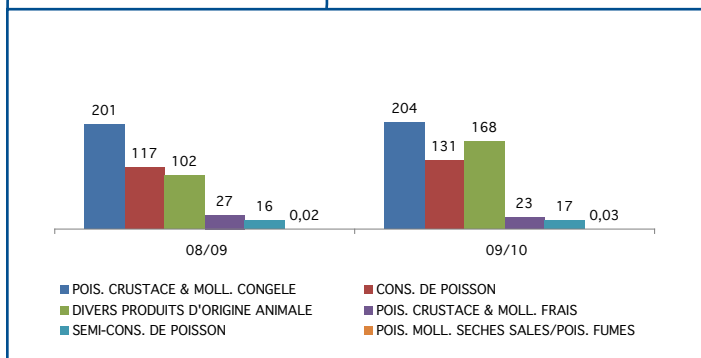
## Produits de la pêche (543 644 T) Bilan 2009 - 2010 : du 01/07/09 au 30/06/2010

### Exportations par marché



### Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



### Poissons-Crustacés & mollusques congelés (203 586 T)

- Les mollusques congelés représentent 37% du total exporté soit 74 841 T.
- Les poissons congelés représentent 61% du total exporté soit 123 736 T.
- L'Espagne et le Brésil ont absorbé respectivement 51 485 T et 28 107 T, suivi de l'Italie avec 17 688 T, du Japon avec 13 354 T et de la Thaïlande 11 399 T.
- En 09/10, les poissons-Crustacés & mollusques congelés ont connu une hausse de 1% par rapport à la campagne 08/09.

### Conserves de Poissons (131 351 T)

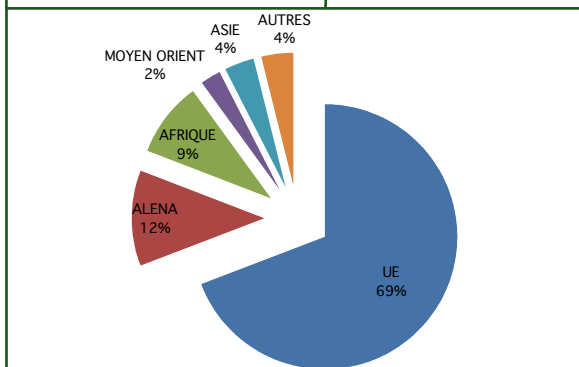
- Les conserves de sardines représentent 89% du total exporté soit 116 840 T.
- La France, l'Espagne, la Syrie et l'Allemagne ont absorbé respectivement 13 587 T, 11 845 T, 9 319 T et 7 367 T.
- En 09/10, les conserves de poissons ont connu une hausse de 12% par rapport à la campagne 08/09.

### Divers produits d'origine animale (168 009 T)

- La farine de poissons représente 61% du total exporté soit 102 400 T.
- L'huile de poissons représente 30% du total exporté soit 49 759 T.
- L'Allemagne, la Russie, la Norvège, la Lettonie et l'Espagne ont absorbé respectivement 30 319 T, 30 135 T, 23 036 T, 17 447 T et 16 079 T.
- En 09/10, les D.P.O.A ont connu une hausse de 65% par rapport à la campagne 08/09.

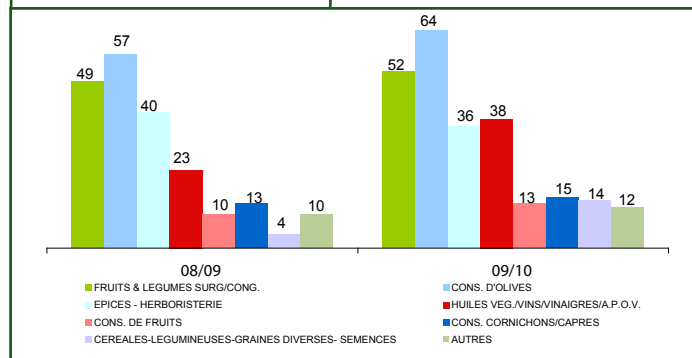
## Produits transformés d'origine végétale (243 994 T) Bilan 2009 - 2010 : du 01/07/09 au 30/06/2010

### Exportations par marché



### Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



### Conserves d'olives (64 262)

- Les olives noires en RH \* représentent 35% du total exporté soit 22 595 T.
- Les olives vertes en fûts représentent 26% du total exporté soit 16 893 T.
- La France et les USA ont absorbé la majorité de nos exportations avec respectivement 26 820 T et 15 478 T.
- En 09/10, les conserves d'olives ont connu une hausse de 13% par rapport à la campagne 08/09.

### Epices - Herboristerie (36 074 T)

- Les caroubes représentent 20% du total exporté soit 7 040 T.
- Les Autres plantes représentent 23 001 T, soit une part de 64% (notamment le romarin avec 5 611 T, la menthe fraîche avec 5 501 T et les algues brutes avec 4 975 T).
- L'Espagne, la France et le Japon ont absorbé respectivement 6 694 T, 4 990 T et 3 777 T.
- En 09/10, les épices-Herboristerie ont baissé de 9% par rapport à la campagne 08/09.

### Huiles-Vins (38 289 T)

- Les huiles végétales représentent 67% du total exporté soit 25 470 T.
- L'Espagne, les USA, l'Italie, et la France ont absorbé respectivement 7 397 T, 7 009 T, 5 123 T et 4 806 T.
- En 09/10, les huiles-vins-vinaigres ont connu une hausse de 67% par rapport à la campagne 08/09.

### Fruits & légumes surgelés et congelés (51 939 T)

- Les fraises surgelées représentent 82% du total exporté soit 42 838 T.
- La France, l'Espagne et la Hollande ont absorbé respectivement 16 447 T, 14 885 T et 9 068 T, soit une part de 78%.
- En 09/10, les fruits et légumes surgelés/congelés ont connu une hausse de 7% par rapport à la campagne 08/09.

## **ACTIVITES DES COMITES DE COORDINATION**

### **1. Le Comité de Coordination Agrumes**



Le Comité de Coordination Agrumes a tenu trois réunions au titre de la campagne 2009/2010, respectivement le 08 octobre 2009, le 23 février et le 30 juin 2010, au siège de l'Etablissement pour traiter des questions relatives aux exportations des agrumes.

Le premier comité a été consacré d'une part à l'établissement des premières prévisions de production et d'exportation des agrumes pour la campagne 2009/2010 et d'autre part, à l'arrêt des conditions de démarrage des exportations des variétés précoces, notamment les clémentines.

Par ailleurs, les membres du Comité ont applaudi la volonté exprimée par les représentants de la profession pour renforcer le rapprochement et la concertation entre les opérateurs, en termes d'échange d'informations pour une meilleure gestion des exportations des agrumes sur les différents marchés et ce, dans le cadre de la coordination assurée par l'EACCE.

A la veille du démarrage des exportations des variétés tardives Maroc-Late, le Comité de Coordination Agrumes s'est réuni pour la deuxième fois au titre de cette campagne.

Ledit Comité a été consacré à l'évaluation de la première partie de la campagne 2009/2010, à la révision des prévisions export et la détermination des conditions de démarrage de la variété Maroc-late.

Le troisième Comité a été axé essentiellement, sur le bilan des agrumes durant la campagne 2009/10, la préparation de la campagne 2010/2011, des points d'information sur le marché russe des agrumes ainsi que sur l'organisation par l'EACCE d'un colloque sur le secteur des fruits et légumes.

## ACTIVITES DES COMITES DE COORDINATION " Suite "

### *2. Le Comité de Coordination Primeurs*



Le Comité de Coordination Primeurs a, quant à lui, tenu onze réunions et deux concertations téléphoniques entre septembre 2009 et mai 2010 et ce, afin de veiller à la bonne gestion des exportations des produits maraîchers et plus particulièrement les tomates sur l'Union Européenne, soumises dans l'Accord Maroc-UE à un statut particulier.

Les réunions se sont déroulées selon le calendrier suivant : les 28 septembre, 28 octobre, 16 novembre et 02, 10 et 30 décembre 2009, les 28 janvier , 17 février, 03 et 31 mars et 31 mai 2010.

La première réunion, réservée au démarrage de la campagne d'exportation des produits maraîchers tenue le 28 septembre, a porté sur l'estimation des prévisions des superficies de production et du potentiel export en tomates.

Les autres réunions du Comité de Coordination Primeurs ont porté, essentiellement sur la gestion quantitative et qualitative des exportations notamment, des contingents préférentiels tomates dans le strict respect des dispositions de l'accord Maroc-UE, avec la possibilité de dédouanements OMC lorsque la conjoncture commerciale le permettait. En parallèle, une veille étroite sur l'évolution et le comportement du marché d'importation de la tomate et une sélection qualitative drastique ont été assurées tout au long de la saison par le Comité.

Les séances de travail du Comité ont été enrichies par des éclairages sur des questions importantes tel que l'impact des conditions climatiques rigoureuses de la présente saison sur le déroulement des exportations du Maroc et de la concurrence, la maîtrise des réexpéditions hors Union Européenne, l'évolution de certains mécanismes régissant nos exportations sur l'UE ( projet de réforme du système des prix d'entrée) etc.

La dernière réunion quant à elle, a été caractérisée par la présentation du bilan de fin de campagne et a été également l'occasion pour présenter les nouvelles orientations stratégiques de l'Etablissement.



## DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'UNION EUROPEENNE

### A- AGRUMES



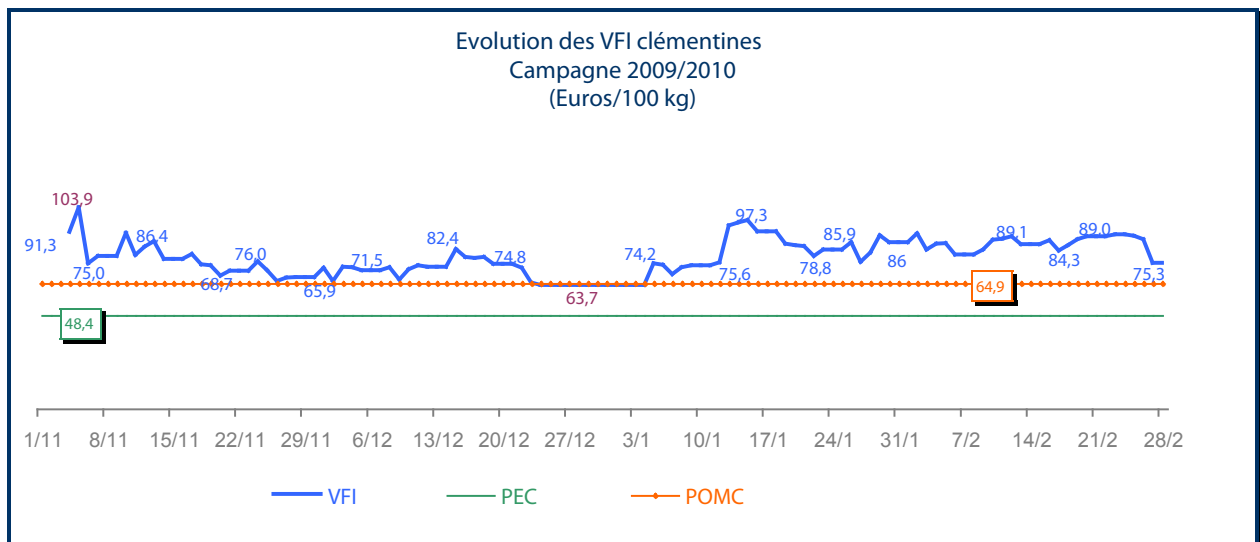
#### 1- Clémentines

##### Contingent préférentiel

En vertu des dispositions du protocole additionnel Maroc/UE, les clémentines sont exportées en exonération des droits ad-valorem dans la limite d'un contingent à droits ad-valorem nuls et à Prix d'Entrée Conventionnel (48,4 euros/100 kg) de **143.700 tonnes du 1<sup>er</sup> novembre à fin février**. Durant le reste de l'année, ces exportations sont libres sans limite quantitative.

Selon les statistiques de la Commission européenne, le solde de ce contingent à fin février 2010 est de **45.650 tonnes** ; **ce contingent a donc été utilisé à hauteur de 68%**.

##### Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



Les VFI enregistrées pour les clémentines du Maroc ont été positives durant toute la campagne 2009/10, et souvent supérieures au Prix d'Entrée OMC de 64,9 euros/kg.

Elles ont ainsi oscillé entre 103,9 euros/100 kg le 05/11/09 et 63,7 euros/100 kg du 24/12 au 31/12/09, contre un Prix d'Entrée Conventionnel de 48,4 euros/100 kg.





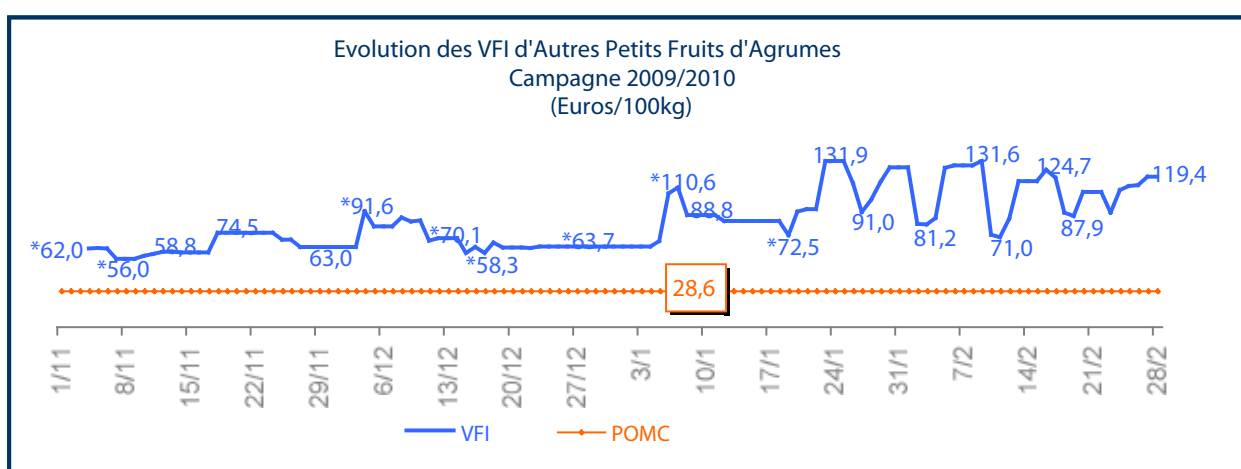
## 2- Autres petits fruits d'agrumes

### Regime préférentiel

Les petits fruits d'agrumes, autres que les clémentines, bénéficient de l'exonération des droits de douane ad-valorem sans limite quantitative durant toute l'année.

Aucun prix d'entrée préférentiel n'est prévu pour ces produits. De ce fait, les exportations marocaines doivent respecter le prix d'entrée OMC qui est de **28,6 euros/100 kg du 1<sup>er</sup> novembre à fin février**.

### Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



(\*) : Autres origines (code ZZ)

Les VFI d'origine Maroc ont été publiées sur deux périodes, allant du 14/11/09 au 03/12/09 et du 08/01/2010 au 22/02/2010 à l'exception de la journée de 19/01/2010.

Elles se sont situées à des niveaux très élevés au prix d'entrée OMC de 28,6 euros/100 kg. Ainsi, les VFI d'origine Maroc ont fluctué entre 58,8 euros/100 kg du 14/11 au 17/11/09 et 131,9 euros/100 kg du 23/01 au 25/01/2010.



## 3- Oranges

### Contingent préférentiel

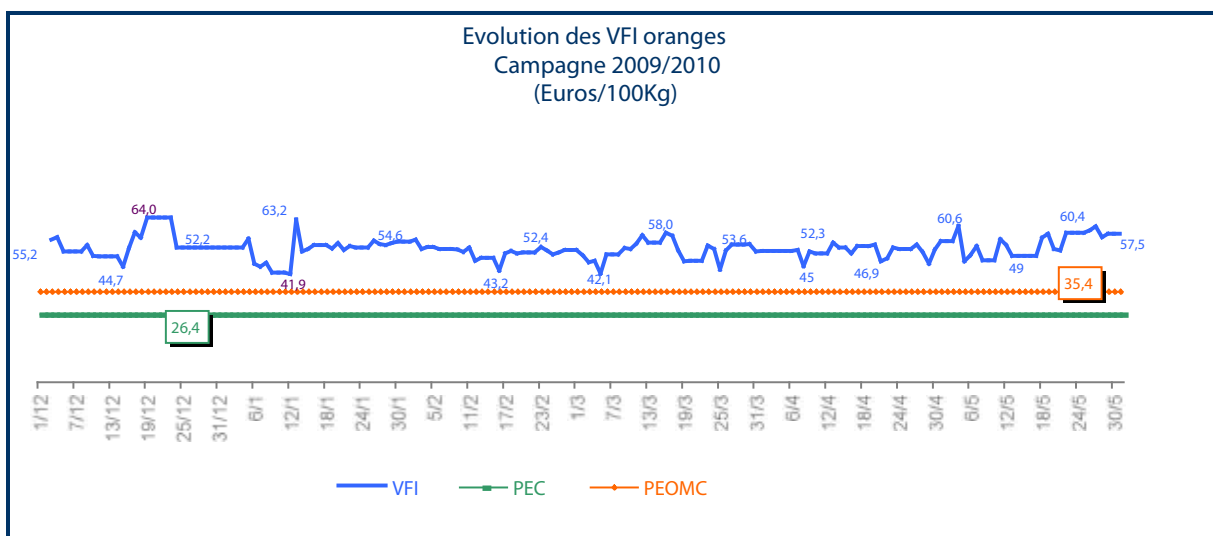
En vertu des dispositions du protocole additionnel Maroc/UE, les oranges bénéficient d'un contingent en exonération des droits de douane ad-valorem et à prix d'entrée conventionnel (26,4 euros/100 kg) de **306.800 tonnes du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mai**.

Selon les statistiques provisoires de la Commission européenne, le solde de ce contingent est de **230.063 tonnes**. Le taux d'utilisation de ce contingent n'a donc pas dépassé **25%**.

Durant le reste de l'année, les exportations des oranges sont libres et sans limite quantitative.



### ► Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



Depuis leur première publication le 03/12/2009 et à l'instar des campagnes précédentes, les VFI oranges du Maroc ont été largement supérieures au prix d'entrée OMC (35,4 euros/100 kg) et ont oscillé entre 64,0 euros/100 kg du 19 au 23/12/09 et 41,9 euros/100 kg le 12/01/2010, contre un PEC de 26,4 euros/100 kg.

## B- LES PRIMEURS



### 1- Tomates

#### ► Contingent préférentiel

Il s'agit de la troisième campagne pendant laquelle le **contingent préférentiel** des tomates est ramené à **213.000 tonnes** au lieu de 233.000 tonnes. Ceci est dû à la réduction de 20.000 tonnes du **contingent additionnel** pour le ramener à **28.000 tonnes** au lieu de 48.000 tonnes ; ladite réduction est imputable au dépassement, la campagne précédente, de la quantité maximale (**215.130 tonnes**) convenue dans l'Accord.

De ce fait, pour la **campagne 2009-2010**, le contingent préférentiel tomates se présente comme suit :

- Contingent de base, à prix d'entrée conventionnel (46,1 euros/100 Kg) et en exonération des droits de douanes ad-valorem, du 1er octobre au 31 mai, de **185.000 tonnes**.

▶▶ Ce contingent peut être augmenté d'un contingent additionnel de **28.000** tonnes du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai. Durant cette période, ce contingent peut être utilisé à hauteur de **30%**, soit **8.400 T par mois**.

▶▶ Le Maroc est tenu de se conformer au contingent global prévu par l'accord, avec **une tolérance maximale de 1%** de la somme des contingents de base et additionnel, **soit une quantité maximale autorisée de 215.130 tonnes**.

▶▶ Le tableau récapitulatif suivant donne la répartition mensuelle du contingent préférentiel pour la campagne 2009/2010 :

<i>En Tonnes</i>	
Octobre	10.600
Novembre	27.700
Décembre	31.300
Janvier	31.300
Février	31.300
Mars	31.300
Avril	16.500
Mai	5.000
<b>Total contingents mensuels</b>	<b>185.000</b>
<b>Contingent additionnel</b>	<b>28.000</b>
<b>Total contingent préférentiel</b>	<b>213.000</b>
<b>Quantité maximale autorisée</b>	<b>215.130</b>

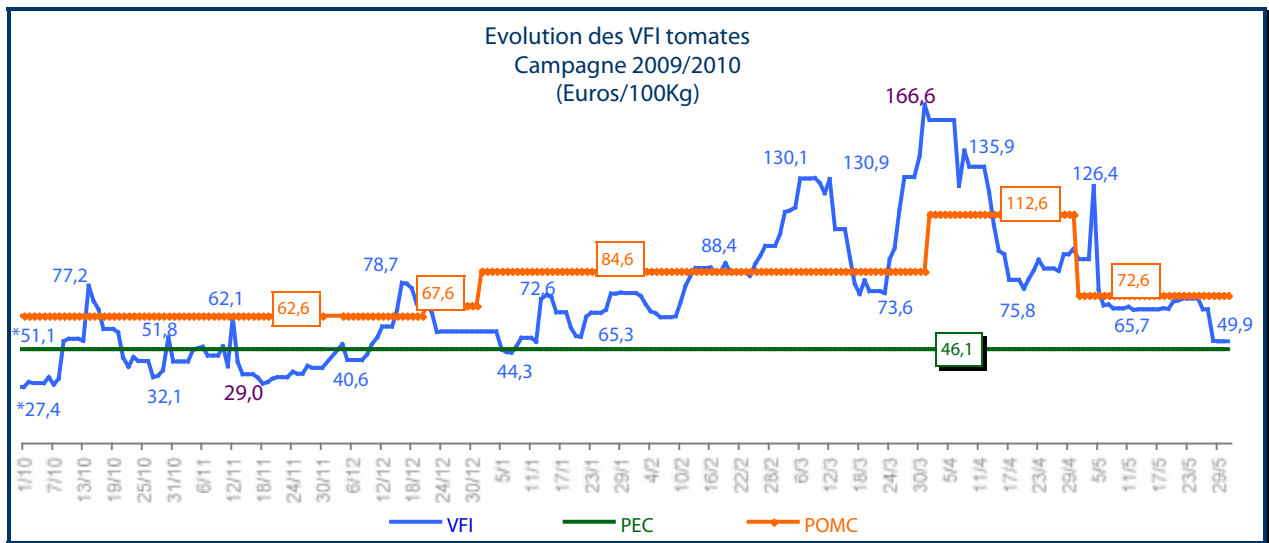
## ▶▶▶ Exportation en dehors du contingent préférentiel

Les quantités exportées hors contingents sont soumises au prix d'entrée OMC et bénéficient d'un abattement de 60% des droits de douane ad-valorem sur un tarif plein. Les droits de douane appliqués à ces quantités sont donc de 5,76% au lieu de 14,4% en octobre, de 3,5% au lieu de 8,8% du 1<sup>er</sup> novembre au 14 mai et de 5,76% au lieu de 14,4% du 15 mai au 30 septembre.

Le prix d'entrée conventionnel applicable aux exportations marocaines de tomate du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai est de 46,1 euros/100 kg tandis que, le prix d'entrée OMC varie durant toute l'année comme suit:

- 62,6 euros/100 kg du 1<sup>er</sup> octobre au 20 décembre,
- 67,6 euros/100 kg du 21 décembre au 31 décembre,
- 84,6 euros/100 kg du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars,
- 112,6 euros/100 kg en avril,
- 72,6 euros/100 kg en mai,
- 52,6 euros/100 kg du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.





(\*) : VFI Autres origines (Code ZZ)

**Le Maroc a amorcé sa campagne d'exportation 2009/2010, sur la base des cotations négatives des autres origines, suite à une mauvaise saison d'été en Europe.**

**Les premières cotations enregistrées pour le Maroc étaient positives** et ce, du 14/10 au 20/10/09; par la suite une baisse régulière des cotations a été enregistrées avec des niveaux engendrant des sur-taxations du 21/10 au 09/12/09, imputable à une détérioration des conditions du marché engendrant **une activité intense du Comité de Coordination**;

Pour **le reste de la campagne, il a enregistré des cotations positives**, qui ont largement dépassé le Prix d'Entrée OMC durant la majeure partie du mois de mars, la première quinzaine du mois d'avril et la première semaine du mois de mai.



## 2- Courgettes

### Contingent préférentiel

Le protocole agricole Maroc/UE prévoit pour les exportations marocaines de courgettes un contingent à droits ad-valorem nuls et à prix d'entrée conventionnel de **20 000 tonnes, du 1<sup>er</sup> octobre au 20 avril**.

Le prix d'entrée conventionnel varie comme suit :

- 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier : 42,4 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> février au 31 mars : 41,3 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> au 20 avril : 42,4 euros/100 kg.

Selon les statistiques de la Commission européenne, le solde du contingent à droit ad-valorem nul et à prix d'entrée conventionnel **courgettes de 20 000 tonnes, du 1<sup>er</sup> octobre au 20 avril, est épuisé le 22/01/2010**.

A compter de cette date, les exportations marocaines ont dû d'une part, respecter le prix d'entrée OMC et d'autre part, acquitter les droits de douanes ad-valorem.

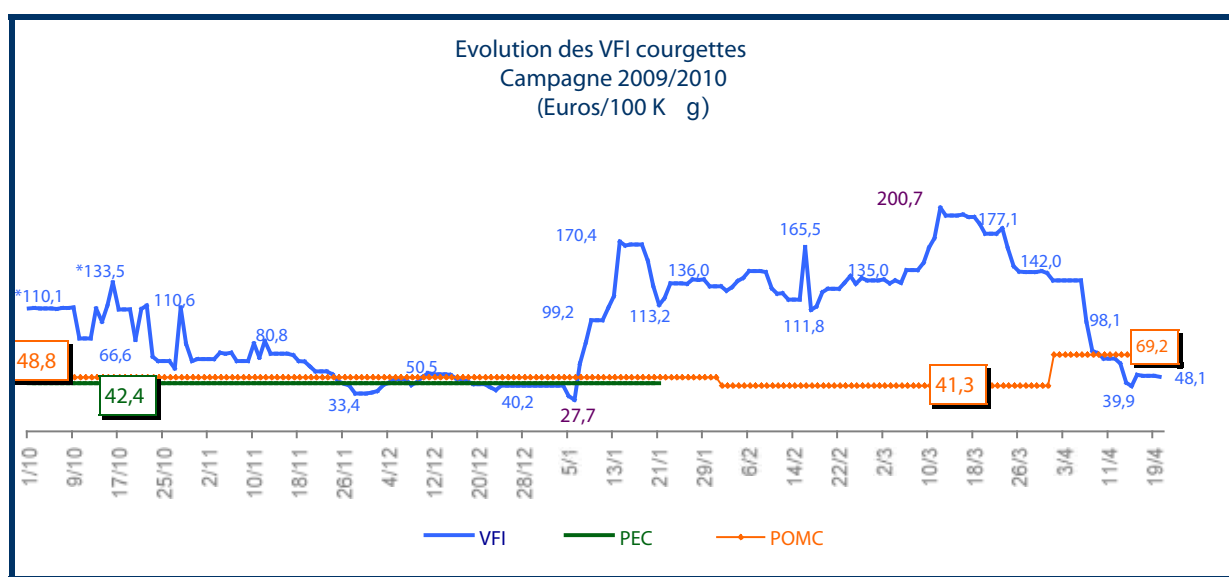
Pour ce qui est du prix d'entrée OMC, il varie comme suit:

- 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier : 48,8 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> février au 31 mars : 41,3 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> avril au 31 mai : 69,2 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet : 41,3 euros/100 kg
- 1<sup>er</sup> Août au 31 décembre : 48,8 euros/100 kg

Concernant les droits de douane ad-valorem, les exportations marocaines bénéficient du 21 avril au 31 mai d'une réduction de 60% sur un tarif douanier plein de 12,8 %, soit des droits à payer de 5,1%.

Durant le reste de l'année, nos exportations peuvent bénéficier du SPG (Système de Préférences Généralisées) de 9,3% (au lieu du tarif plein de 12,8%).

## ► Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



(\*) : VFI Autres origines (Code ZZ)

Le déroulement de la campagne d'exportation des courgettes sur l'UE a été marqué par des cotations généralement positives, dépassant le Prix d'Entrée OMC, et ce à l'exception de quelques courtes périodes à faibles cotations



**JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPEENNE**

- Directive 2010/37/UE de la commission du 17 juin 2010 modifiant la directive 2008/60/CE établissant des critères de pureté spécifiques pour les édulcorants

*JOCE L152 du 18.06.2010*

- Règlement UE n° 558/2010 de la commission du 24 juin 2010 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

*JOCE L159 du 25.06.2010*

- Décision de la Commission du 07.07.2010 modifiant la décision 2008/840/CE en ce qui concerne des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction dans l'Union d'*Anoplophora chinensis* (Forster)

*JOCE L174 du 09.07.2010*

- Directive 2010/55/UE de la commission du 20 août 2010 modifiant l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil afin de renouveler l'inscription de l'azoxystrobine en tant que substance active

Règlement (UE) 750/2010 du 7 juillet 2010 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de certains pesticides présents dans ou sur certains produits

*JOCE L220 du 21.08.2010*

- Directive 2010/58/UE de la commission du 23 août 2010 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en ce qui concerne l'extension de l'utilisation de la substance active iprodione

*JOCE L221 du 24.08.2010*

- Décision 24 août 2010 reconnaissant en principe la conformité du dossier transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle du penthiopyrade à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil

*JOCE L224 du 26.08.2010*



- Directive du 26 août 2010 modifiant l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil en vue de renouveler l'inscription de la substance active imazalil

Directive 2010/59/UE du 26 août 2010 modifiant la directive 2009/32/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant les solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

*JOCE L 225 du 27.08.2010*

- Règlement UE n° 765/2010 du 25 août 2010 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de chlorothalonil, clothianidine, difénoconazole, fenhexamide, flubendiamide, nicotine, spirotetramat, thiaclopride et thiaméthoxame présents dans ou sur certains produits

*JOCE L 226 du 28.08.2010*

- Règlement UE n° 893/2010 de la commission du 8 octobre 2010 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, de bentazone, de carbendazime, de cyfluthrine, de fénamidone, de fénazaquine, de flonicamide, de flutriafol, d'imidaclopride, d'ioxynil, de metconazole, de prothioconazole, de tebufenozide et de thiophanate méthyle présents dans ou sur certains produits

*JOCE L 266 du 09.10.2010*

- Directive du 26 août 2010 modifiant l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil en vue de renouveler l'inscription de la substance active imazalil

- Décision 24 août 2010 reconnaissant en principe la conformité du dossier transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle du penthiopyrade à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil

- Règlement (UE) n° 915/2010 de la Commission du 12 octobre 2010 concernant un programme de contrôle, pluriannuel et coordonné, de l'Union pour 2011, 2012 et 2013, destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale et à évaluer l'exposition du consommateur à ces résidus

*JOCE L 269 du 13.10.2010*

## **JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

- Arrêté du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP n° 15 révisée

*JORF du 02.10.2010*



## Nationale

### **Salon International de l'olivier**

Dans le cadre de la 6ème édition du salon international de l'olivier "Oléa 2010" qui s'est tenu à Marrakech du 22 au 25 septembre 2010 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'EACCE a participé le 22 septembre au dîner débat sous le thème : "Promotion de la commercialisation et de l'exportation de l'huile d'olive".

### **Commission mixte Maroc-Bulgarie**

L'EACCE a participé le 27 septembre 2010 à la 9ème Session de la commission mixte intergouvernementale entre le Royaume du Maroc et la République du Bulgarie à Rabat.

## Internationale

### **Section spécialisée des normes de qualité des produits agricoles CEE/ONU**

L'EACCE a participé aux travaux de la 57ème Session de la Section Spécialisée des normes de qualité des produits agricoles CEE/ONU qui s'est tenue à Genève du 25 au 28 mai 2010.

### **33ème session de la Commission du Codex Alimentarius**

L'EACCE a participé à la réunion de la 33ème session de la commission du codex alimentarius, qui s'est tenue à Genève du 05 au 09 juillet 20

### **Réunion du groupe d'experts Tomate à la Commission Européenne**

L'EACCE a participé à la réunion tenue par la Commission Européenne au sujet des exportations de la tomate marocaine, le 04 octobre 2010 à Bruxelles.

### **Conférence de la FDA et des autorités de la sécurité alimentaire de la région MENA**

L'EACCE a Participé à la conférence tenue par l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (U.S.FDA) et les autorités de la sécurité alimentaire de la région MENA. Cette conférence sur les systèmes de réglementation de sécurité alimentaire s'est tenue du 20 au 22 Septembre 2010 au Caire, Egypte.



SOUS L'EGIDE DU  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME



ORGANISE PAR  
L'ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTRÔLE  
ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

# Colloque International sur les fruits & légumes destinés à l'export



1<sup>ère</sup> édition

"Conditionnement des fruits et légumes destinés à l'export"

07 et 08 Octobre 2010 à Agadir  [www.felexport.com](http://www.felexport.com)

### Partenaires



### Partenaires Média



Séance inaugurale





## Les intervenants

**Mr. Vicente Manes**  
*Director Territorial de Comercio  
y Delegado del ICEX*



**Mr. Enrique Gómez Hernández**  
*Directeur Technique d'Agrupost*



**Mr. Hans van den Heuvel**  
*Directeur Général  
Hillfresh International*





**JHM van Zyl**  
*Capespan Exports*



**ALEJANDRA SALVADOR PÉREZ**  
*Institut Valencienne des Investigations Agraires*



**Georges Jordan**  
*DG de Saint-Charles International*



**Alexis Davaud**  
*Decco Iberica*



*Souvenir de l'ensemble des intervenants*



# POLITIQUE QUALITE DE L'EACCE

L'EACCE est un organisme public chargé du contrôle de la qualité et de la coordination des exportations alimentaires. Le secteur des exportations alimentaires évolue dans un environnement international marqué par une compétition exacerbée et des exigences techniques et commerciales de plus en plus élevées. La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole - Plan Maroc Vert - ainsi que le nouvel ordre commercial actuel dicté par la mondialisation des marchés, nécessitent de la part de l'Etablissement une prestation de qualité devant combiner, rigueur, fiabilité, facilitation, et anticipation.

L'EACCE met la satisfaction de ses clients nationaux et internationaux au centre de ses préoccupations.

- ✓ Les structures officielles des pays importateurs, interlocutrices de l'Etablissement dans le domaine des exportations alimentaires ;
- ✓ Les opérateurs du secteur d'exportations alimentaires ;
- ✓ Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

Attendent de nous de :

- ✓ Veiller au respect des réglementations techniques et commerciales ;
- ✓ Assurer une prestation de service impartiale, efficace, fiable et disponible dans les meilleurs délais.

La vision stratégique de l'EACCE s'appuie sur les axes suivants :

1. Satisfaire les exigences des clients ;
2. Développer et valoriser le capital humain de l'EACCE ;
3. Contribuer à renforcer les performances et à améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire à l'export ;
4. Consolider les efforts de l'EACCE en matière de certification et d'accréditation internationales de ses activités ;
5. Assurer la bonne gouvernance de l'EACCE.

A ce titre, et en ma qualité de Directeur Général, je m'engage à :

- ✓ Veiller au maintien et à l'amélioration continue du Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'EACCE ;
- ✓ Fournir les ressources et le soutien nécessaires au succès et à la pérennité de notre SMQ ;
- ✓ Nommer un Responsable Qualité qui aura l'autorité et la responsabilité de :
  - X S'assurer que la sensibilisation aux exigences du client est réalisée à l'échelle de tout l'organisme ;
  - X S'assurer que les processus, nécessaires au fonctionnement du SMQ, sont établis, mis en œuvre et entretenus ;
  - X Rendre compte à la Direction de l'efficacité du SMQ et de tout besoin d'amélioration.

J'appelle l'ensemble du personnel de l'EACCE à adhérer à notre démarche qualité et s'engager en contribuant activement, à la mise en œuvre de la présente politique dans l'exécution de ses activités et tâches.

Signé : Le Directeur Général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Abdellah JANATI



## DES RECONNAISSANCES INTERNATIONALES



**Prix de l'ONU du meilleur Service Public**



**Accréditation de nos laboratoires par le COFRAC**



**Accréditation de notre système de contrôle par l'UE**



**Distinction Olives Meknès**



**Intelligence Economique**

## DES PRESTATIONS CERTIFIEES POUR MIEUX SERVIR L'ORIGINE

**EACCE**

72, Angle Boulevard Mohamed Smiha et Rue Moulay  
Mohamed El Baâmrani - Casablanca - Maroc  
Tél. : 0522 30 51 04 - Fax : 0522 30 51 68  
Web : [www.eacce.org.ma](http://www.eacce.org.ma) - E-mail : [eacce@eacce.ma](mailto:eacce@eacce.ma)

